



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 10605

## Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les propositions faites par l'association des hospitaliers comptables. L'association émet plusieurs propositions pour palier les carences en matière de formation des responsables de la comptabilité ou de la gestion financière des établissements sanitaires et sociaux publics. Elle précise notamment que la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, répond insuffisamment aux besoins de formation des agents dans les domaines comptables et financiers. C'est pourquoi il lui demande, lors de l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers, de prendre en compte les propositions de l'association.

## Texte de la réponse

L'association des hospitaliers comptables a émis plusieurs propositions pour améliorer la formation des responsables de la comptabilité ou de la gestion financière des établissements publics de santé. Une action de formation destinée aux cadres sera proposée comme action nationale « expérimentale » par la direction des hôpitaux pour 1999, à l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH), organisme collecteur pour les établissements publics de santé. Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du programme de formation d'adaptation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers, mes services qui ont pris acte des remarques de l'association des hospitaliers comptables ne manqueront pas de les solliciter.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10605

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 février 1998, page 995

**Réponse publiée le :** 20 juillet 1998, page 4030